



Direction Citoyenneté et Solidarités
Service Etat-Civil

arrêté n°

DG_AR_2023_041

ARRÊTÉ

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction Générale relative à l'état civil, notamment son titre 1er, chapitre 1er, section 1ère,

CONSIDÉRANT que le Maire et les Adjointes seront absents de la commune le 13 juillet 2023,

Article 1 :

Monsieur Claude LEFORT, Conseiller Municipale, est délégué pour exercer les fonctions d'officier d'état civil en vue de procéder au mariage de :

Madame Léa GAREL et Monsieur Antoine LAVAUD

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à Claude LEFORT et joint à l'acte de mariage des susnommés.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Chapelle-sur-Erdre

Le 25 mai 2023

Le Maire,

Fabrice ROUSSEL.